

Bilan actif

FONDS D'INNOVATION EN UROLOGIE

Etats de synthèse au 30/06/2023

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				48 000
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	38 395		38 395	14 530
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	38 395		38 395	62 530
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	38 395		38 395	62 530

*Certifié conforme
Le Tall*

Bilan passif

FONDS D'INNOVATION EN UROLOGIE

Etats de synthèse au 30/06/2023

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-8 870	-7 310
Résultat de l'exercice	25 665	-1 560
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31 795	6 130
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 600	4 800
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		8 000
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales		8 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 600
Autres dettes		40 000
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 600	56 400
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	38 395	62 530

COMPTE DE RESULTAT

FONDS D'INNOVATION EN UROLOGIE

Etats de synthèse au 30/06/2023

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	20 592	100,00			20 592	
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	7 745	37,61			7 745	
Total	28 337	137,61			28 337	
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	2 672	12,98	1 560		1 112	71,28
Total	2 672	12,98	1 560		1 112	71,28
MARGE SUR M/SES & MAT	25 665	124,64	-1 560		27 225	NS
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Total						
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 665	124,64	-1 560		27 225	NS
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	25 665	124,64	-1 560		27 225	NS
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	25 665	124,64	-1 560		27 225	NS



Audit et Commissariat aux Comptes

Jean BELANGER

Pierre AGAËSSE

Commissaires aux Comptes

Fonds de dotation

« Fonds d'innovation en Urologie »

(Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4/08/2008)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Fonds d'innovation en urologie
11 rue viète
75017 Paris

Fonds d'Innovation en Urologie

11 rue Viète – 75017 Paris

Exercice clos le 30 juin 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds d'Innovation en Urologie relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté

sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Grégoire le 08 novembre 2023

Pour AC2C



Jean Bélanger
Commissaire aux comptes
Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immob. incorporelles / Avances et acompt</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immob. en cours / Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>TIAP & autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Stocks</i>				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>				48 000
<i>Autres créances</i>				
<i>Divers</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	38 395		38 395	14 530
<i>Charges constatées d'avance</i>				
ACTIF CIRCULANT	38 395		38 395	62 530
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	38 395		38 395	62 530

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Bilan

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	15 000	15 000
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves indisponibles</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	-8 870	-7 310
EXCEDENT OU DEFICIT	25 665	-1 560
<i>Subventions affectées sur biens renouvelables</i>		
FONDS PROPRES	31 795	6 130
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Résultat sous contrôle</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droit des propriétaires</i>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	31 795	6 130
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>		
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>		
FONDS DEDIES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	6 600	4 800
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		8 000
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		3 600
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		40 000
DETTES	6 600	56 400
<i>Ecarts de conversion – Passif</i>		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	38 395	62 530

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Compte de résultat

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue</i>	20 592		20 592	
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>				
<i>Dotations et produits de tarification</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>				
<i>Reprises et Transferts de charge</i>				
<i>Cotisations</i>				
<i>Autres produits</i>	7 745		7 745	
Produits d'exploitation	28 337		28 337	
<i>Achats de marchandises</i>				
<i>Variation de stock de marchandises</i>				
<i>Achats de matières premières</i>				
<i>Variation de stock de matières premières</i>				
<i>Autres achats non stockés et charges externes</i>	2 672	1 560	1 112	71,28
<i>Impôts et taxes</i>				
<i>Salaires et Traitements</i>				
<i>Charges sociales</i>				
<i>Amortissements et provisions</i>				
<i>Autres charges</i>				
Charges d'exploitation	2 672	1 560	1 112	71,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 665	-1 560	27 225	NS
<i>Opérations faites en commun</i>				
<i>Produits financiers</i>				
<i>Charges financières</i>				
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	25 665	-1 560	27 225	NS
<i>Produits exceptionnels</i>				
<i>Charges exceptionnelles</i>				
Résultat exceptionnel				
<i>Participation des salariés</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Report des ressources non utilisées</i>				
<i>Engagements à réaliser</i>				
EXCEDENT OU DEFICIT	25 665	-1 560	27 225	NS

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Annexe

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS D'INNOVATION EN UROLOGIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 38 395 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 25 665 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Le fonds d'innovation en urologie a été constitué par l'Association Française d'Urologie le 9 mars 2018.
Ce fonds de dotation a pour objet de soutenir, financer et promouvoir la recherche et l'innovation médicales en urologie.

Le fondateur (l'Association Française d'Urologie) s'engage à doter le capital initial d'une somme de 15 000 euros. Cette dotation en capital est consommable.

La dotation du fonds de dotation sera obligatoirement complétée par les donations et legs qui pourront lui être consentis ultérieurement par toute personne physique ou morale.

L'exercice comptable du fonds de dotation commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

A C 2 C**Audit et Commissariat aux Comptes****VISA POUR IDENTIFICATION**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	6 600	6 600		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>				
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes—Associés et autres dettes</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	6 600	6 600		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	1 800
Total	1 800

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION